INTERCO 94
NOGENT-SUR-MARNE

Lettre d'Information aux Agents N°5

CFDT NOGENT-SUR-MARNE

Septembre 2023

UN BESOIN DE COMMUNICATION AUPRÈS DES AGENTS (Bis)

De nombreux agents et services ont exprimé le besoin d'avoir à disposition un organigramme mis à jour qui permette d'identifier nos interlocuteurs sur la collectivité et leurs fonctions. Cela fait également écho au fait que nous sommes nombreux à déplorer de ne pas être suffisamment informés des arrivées et départs de la Ville. La rubrique à cet effet dans le journal « entre nous » était à ce titre un excellent moyen de nous tenir au courant des changements dans les services. Nous attendons avec impatience la sortie du prochain numéro...

ET UN BESOIN DE RECONNAISSANCE (Bis)...

De nombreux retours de collègues nous font part de défauts d'information liés aux remises de médaille, voire au versement des primes attenantes. Au-delà du manque à gagner financier pour les agents en période persistante de « vache maigre », c'est aussi, d'un point de vue symbolique, en cette période post-covid où les agents ont été sollicités pour « tenir la boutique », un triste signal à quant la valorisation de leur engagement envers la collectivité.

DES OUTILS UTILES MAIS À LA PEINE

Si la collectivité dispose de nombreux outils importants pour la valorisation des conditions de travail (plusieurs procédures d'urgence dans le cadre de la politique de santé-prévention au travail, le Rapport Social Unique qui doit être présenté en instances du personnel chaque année et à partir duquel sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui président au pilotage de la politique RH), la section CFDT regrette, qu'après entérinement, ces outils font très peu l'objet de mise à jour d'une année sur l'autre, voire ne sont pas soumis à l'avis des représentants du personnel en temps et en heure. Et ceci, malgré nos demandes répétées de négociations et de réunions de travail en cours d'exercice.

CFDT NOGENT-SUR-MARNE : Olivier Giraud, secrétaire de section 06 23 89 27 50
cfdtnogent@gmail.com

LA FORMATION, LE PARENT PAUVRE ?

Poser la question, c'est déjà y répondre un peu. Parmi les outils susmentionnés, la collectivité se dote d'un plan de formation pluriannuel. Mais les représentants du personnel ne sont jamais associés à son élaboration. Il est par conséquent difficile de se prononcer sur un document dont nous ne savons s'il prend en compte les besoins réels et demandes des services et des agents. Nous sommes donc cantonnés à faire remonter les difficultés que les agents nous confient, notamment sur le manque de lisibilité des critères d'acceptation. Par ailleurs, le **CPF (Compte Personnel de Formation)**, auquel cotisent l'ensemble des agents, n'est toujours pas mis en place par la collectivité. Le manque d'informations à ce propos fait que **les CPF des agents demeurent à l'état de droits « dormants » dont personne ne peut bénéficier jusqu'à présent**.

RAPPEL DES INTERLOCUTEURS SANTÉ-SOCIAUX DE LA COLLECTIVITÉ

- **Assistante sociale :** Mme Desfontaines, joignable via son secrétariat du CIG au **01 56 96 81 91**

- **Médecin du travail :** Dr Habbas, joignable via le secrétariat au **01 85 58 47 88**

- **Infirmière :** Mme Agez, joignable via le secrétariat au **01 85 58 47 88**

Pour info, les agents peuvent bénéficier d'un rdv d'écoute auprès d'un(e) psychologue en passant par l'intermédiaire du médecin du travail

Si vous souahitez nous soumettre d'autres sujets à aborder dans une prochaine lettre d'info CFDT-NOGENT, n'hésitez pas à nous joindre.

ET REJOIGNEZ-NOUS AU SEIN DE LA SECTION CFDT NOGENT-SUR-MARNE EN NOUS CONTACTANT AU 06 23 89 27 50

TÉLÉTRAVAIL

Nous portons ce dossier depuis fort longtemps et avons été demandeurs d'un protocole sur la collectivité depuis bien avant la crise sanitaire. Si la section CFDT est satisfaite d'avoir obtenu des avancées significatives, **elle est toujours demandeuse à ce qu'un règlement intérieur qui réponde à des questions d'application pratico-pratiques soit intégré et voté en instances**. La section a d'ailleurs déjà fait plusieurs propositions dans ce sens. La prochaine étape consistera également à obtenir, comme l'exige l'accord-cadre national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique de 2021, **la signature d'un accord local entre la collectivité et les organisations syndicales représentatives de la Ville**.

Adhérer à la section CFDT des agents municipaux de la Ville de Nogent-sur-Marne, c'est appartenir à un réseau de solidarité, construire des revendications pertinentes.Être plus fort pour faire entendre votre voix et défendre vos droits, être respectés, entendus et défendus.
Prix de l'adhésion = 0,75 % du salaire net imposable, dont 66 % est *déductible des impôts sur le revenu*

CFDT NOGENT-SUR-MARNE : Olivier Giraud, secrétaire de section 06 23 89 27 50
cfdtnogent@gmail.com